



Les infos du Relais

➤ Première demande de renouvellement

Le décret 2018-903 du 23 octobre 2018 a modifié les modalités de renouvellement de [l'agrément des assistants maternels](#).

Depuis le 1er janvier 2019, le dossier de renouvellement doit comporter :

- l'attestation de validation des 80 premières heures de la formation obligatoire préalable à l'accueil du premier enfant ;
- l'attestation de suivi des 40 heures de la seconde partie de la formation obligatoire ;
- Les documents justifiants :
 - que l'assistant maternel a accueilli au moins un enfant.
 - qu'il s'est présenté à l'épreuve de validation du CAP accompagnement éducatif petite enfance.
- La preuve que l'assistant maternel est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle.

Un arrêté du 16 août 2021 vient encadrer les éléments qui vont permettre à l'assistant maternel d'apporter la preuve qu'il est dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle.

Depuis le 17 août 2021, toutes les personnes qui doivent faire leur 1er renouvellement d'agrément doivent produire l'un des documents suivants :

- Un projet éducatif précisant les objectifs et les réalisations et/ou activités mises en œuvre.
- Une attestation de réalisation d'un stage pratique en matière d'accueil de jeunes enfants. Ce stage peut être effectué auprès d'un assistant maternel agréé, dans un établissement d'accueil de jeunes enfants, dans une maison d'assistants maternels, dans un Relais Petite Enfance...
- Une attestation de suivi d'une formation dans les domaines de l'enfance ou de soutien à la parentalité dispensée par un organisme déclaré.
- Une attestation de participation à un groupe d'analyse de pratiques.
- Une attestation de participation à une conférence, un séminaire, un atelier ou un colloque en matière d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité.
- Une attestation d'inscription et de suivi d'une formation dans le but d'acquérir un des diplômes, certificats ou titre professionnel permettant l'exercice auprès de jeunes enfants
- Une attestation d'inscription dans une démarche de validation des acquis de l'expérience dans le but d'acquérir un des diplômes, certificats ou titre professionnel permettant l'exercice auprès de jeunes enfants.
- Un rapport sur la participation aux activités d'un Relais Petite Enfance, d'un lieu d'accueil parents – enfants (LAEP), d'une ludothèque, d'une bibliothèque...
- Un rapport sur la participation aux activités proposées par une association organisant des activités à destination des enfants accueillis par les assistants maternels ou des assistants maternels eux-mêmes.
- Une réalisation de l'assistant maternel dans le cadre de sa pratique professionnelle et de la mise en œuvre de son projet éducatif.
- Le suivi d'une formation dans le but d'acquérir un des diplômes, certificats ou titre professionnel permettant l'exercice auprès de jeunes enfants.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter *l'Arrêté du 16 août 2021 relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel :*

(<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/8/16/SSAA2125074A/jo/texte>)

ou contacter le Relais Petite Enfance du Bas Pays au 03 91 82 67 45 ou par mail ramdubaspays@wanadoo.fr.

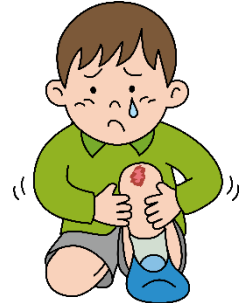
➤ Formation continue :



Afin de vous proposer une formation sur notre secteur, nous souhaitons recenser le nombre d'assistant maternel intéressé par la formation SST Sauveteur Secouriste du travail.

La formation SST appliquée à la profession d'assistant maternel permet d'apprendre les gestes de premiers secours sur tous (enfants et adultes) et ajoute une partie très importante : la Prévention. En effet, la formation SST permet d'identifier les risques, les dangers au sein de son travail et de mettre en place des mesures afin d'y faire face et d'éviter qu'un accident se produise.

Si vous souhaitez suivre cette formation prochainement merci de contacter l'équipe du Relais Petite Enfance rapidement.



➤ Les malles pédagogiques :



Nous vous rappelons que le relais met à la disposition des assistants maternels des malles pédagogique remplies de jeux.

N'hésitez pas à nous contacter pour les réserver !

➤ Qu'est-ce qu'on a fait au Relais le mois dernier....

Un peu de magie et beaucoup de découvertes sensorielles, de manipulation, de lecture, de chansons, ...
Quelques photos pour vous donner une petite idée ... et peut-être vous donner envie de venir jouer avec nous !





Recette du sable de lune

- ◆ 8 doses de farine
- ◆ 1 dose d'huile végétale

Mélanger les ingrédients jusqu'à obtenir une matière qui ressemble à du sable.

Disposez des ustensiles avec lesquels l'enfant pourra s'amuser à mouler des formes, gratter le sable ou transvaser (gobelet, cuillères fourchettes de la dinette...)

Attention penser à bien protéger votre espace de jeux.

La matière peut être conservée dans un contenant hermétique pendant plusieurs semaines.

Le sable de lune a une texture très douce qui n'agresse pas les mains sèches. Il ressemble un peu à du sable mouillé mais qui ne sèche pas. **Idéale avec les petits**, il est réalisé avec des **ingrédients comestibles**.

Cette activité permet à l'enfant de développer sa motricité fine et son autonomie. Il va apprendre seul à remplir son gobelet, le transvaser, faire glisser le sable entre ses doigts... tout un tas de découvertes et de sensations.

Le **planning Novembre Décembre** est joint à ce courrier et également consultable sur le site Internet du Relais :

<https://rpedubaspays.fr>

Spectacle de Noël

Le relais Petite enfance du Bas Pays vous invite à fêter Noël.

La compagnie Minuscule Mécanique vous présentera

« Papeterie ! »

*Des petits, des blancs, des brillants
Des colorés ou à toucher,
à froisser, déchirer, déchiqueter !
Glacés, de riz – ou d'Arménie...
Matières à jouer, matières à rêver
Des papiers !*

*Comme dans la chanson
Un brouillon de sensations...*

Découvrez ce spectacle
le mercredi 08 décembre 2021

Salle Paul Legry à Richebourg
2 séances sont prévues à 10H, et 17H

Un petit moment convivial vous sera proposé à la suite des représentations
Ouverture des portes 10 minutes avant le spectacle

**Les places sont limitées alors inscrivez-vous vite, très vite !
1 représentation par enfant**

Spectacle réservé aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de deux adultes maximums : les enfants de plus de 6 ans sont à considérer comme adulte.

Inscription par courrier sur papier libre ou par mail avec les indications suivantes (obligatoires)

Heure de la séance choisie :

Nom, prénom et date de naissance de chaque enfant :

Noms des deux adultes accompagnants :

N° de téléphone :

Commune de résidence :

Nom de l'assistante maternelle / ou de la garde à domicile :



➤ Fermeture :

Le Relais Petite Enfance sera fermé au public pendant les vacances de Noël.